



TARIFS, MODALITES 2022-2023

1- TARIFS

L'École Jeanne d'Arc est un établissement en contrat d'association avec l'État et à ce titre l'enseignement y est gratuit. Toutefois, des charges ne sont pas prises en compte par la loi et notamment :

- L'entretien, la rénovation des locaux et les constructions
- Les frais afférents à l'Enseignement Catholique

L'établissement propose un certain nombre de services aux familles (demi-pension, garderie, études du soir encadrées et surveillées pour les élèves de primaire, accueil du matin surveillé).

➤ Les tarifs 2022-2023 :

La Contribution des familles	Maternelle et Primaire
Frais pédagogiques (Responsabilité Civile St Christophe, 3 séances de cinéma et les activités culturelles et éducatives,...)	23 € à l'inscription
Mensualité contribution des familles	48 €/ mois
Fournitures pour l'année	30€

L'encaissement du chèque des frais pédagogiques sera fait fin août 2022.

Etude et garderie	Forfait mois	Occasionnelle
Garderie 7h30-8h45	/	/
Etude : Aide aux devoirs de 16h30 à 17h30	23€	3€
Garderie de 16h30 à 17h30	18€	2€
Garderie à partir de 17h30	15€	3€

*Chaque veille de vacances : Pas d'aide aux devoirs

➤ Le prix des repas

Primaire

2022-2023	Prix d'un repas	Tarif annuel par élève
Forfait 1 jour	4,45 €	154,64€
Forfait 2 jours	4,45 €	309,27€
Forfait 3 jours	4,45 €	463,91€
Forfait 4 jours	4,45 €	618,55€
Occasionnels	5,10 €	

Maternelle

2022-2023	Prix d'un repas	Tarif annuel par élève
Forfait 1 jour	4,10€	142,48€
Forfait 2 jours	4,10€	284,95€
Forfait 3 jours	4,10€	427,43€
Forfait 4 jours	4,10€	569,90€
Occasionnels	4,50 €	

Le paiement des repas est lissé sur l'année, sur la base de 10 mensualités. **Les absences, au-delà de 3 jours consécutifs uniquement pour raisons médicales, seront décomptées en juin, lors de la dernière échéance avec un justificatif médical obligatoire à l'appui.**



Ecole Jeanne d'Arc, 5 allée des Capucins, 86400 CIVRAY
Tel : 05 49 87 01 95
<http://www.jdacivray.fr> Mail : secretariat@jda-civray.fr

2-MODALITES DE PAIEMENT

- ✓ **Par prélèvement mensuel automatique** avec un échéancier d'Octobre à juillet au 5 ou 15 du mois est le mode privilégié de l'établissement.
- ✓ **Par chèques (un par trimestre)** : 1^{er} trimestre chèque au 10 octobre, 2^{ème} trimestre chèque au 10 janvier, 3^{ème} trimestre chèque du 10 avril.
- ✓ **Le paiement des frais pédagogiques** est à régler impérativement par chèque bancaire ou espèces à l'inscription.

Pour les spécificités de paiement (couple séparé, tierce personne, ...) merci d'en faire part au secrétariat.

Impayés : En cas de non-paiement des différentes prestations, et sans explications des parents, l'établissement peut exclure l'élève de la demi-pension. De même, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante. L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

3-FACILITES DE PAIEMENT

Le coût de la contribution familiale et des autres frais annexes ne doit en aucun cas constituer un obstacle financier pour les familles, en cas de difficultés durables ou ponctuelles, la cheffe d'établissement peut faire bénéficier les familles concernées, d'un certain nombre de dispositifs.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme BETIN au service comptabilité.

La Directrice
Mme LUQUIAU

La comptable
Mme BETIN



Ecole Jeanne d'Arc, 5 allée des Capucins, 86400 CIVRAY
Tel : 05 49 87 01 95
<http://www.jdacivray.fr> Mail : secretariat@jda-civray.fr

FORMULAIRE LIE A LA FACTURATION

Mme, M. : -----

Parents de l'élève : ----- En classe de : -----

✓ Mode de règlement :

- prélèvement mensuel au 5 du mois prélèvement mensuel au 15 du mois
 espèces chèque au trimestre

✓ Forfait repas : DP = Demi-Pensionnaire

- DP1 jour DP2 jours DP3 jours DP4 jours

Précisez les jours de repas Lundi Mardi Jeudi Vendredi

✓ Forfait aide aux devoirs / mois de 16h30 à 17h25 :

- Aide aux devoirs (23€) occasionnelle 3€/ soir

Cochez les jours de présence d'étude: lundi mardi jeudi vendredi

- ✓ Garderie de 16h30 à 17h30 : forfait (18€) occasionnelle 2€/ soir

- ✓ Garderie à partir de 17h30 : forfait (15€) occasionnelle 3€/ soir

- ✓ Emprunte-t-il un car de ramassage scolaire : oui non